

Réflexions sur le droit et l'informalité



Neeramol Sutipannapong est une travailleuse à domicile en Thaïlande. Photo de Paula Bronstein / Getty Images Reportage.

Cette infolettre, *Réflexions sur le droit et l'informalité*, présente des publications et des ressources récentes consacrées aux travailleuses et travailleurs de l'informel qui gagnent en reconnaissance et en droits.

Dans la plupart des pays, le cadre juridique ne prévoit des droits et des protections du travail que pour les travailleuses et travailleurs ayant une relation de travail formelle. Les travailleuses et travailleurs de l'informel (salariés et indépendants), tout comme les unités économiques informelles, sont assujettis à une série de réglementations nationales, sectorielles et municipales souvent punitives dans leurs effets, violant ainsi leurs droits humains et minant leurs moyens de subsistance.

En accord son mandat, le programme Droit de WIEGO s'efforce d'analyser et d'améliorer les cadres juridiques et réglementaires touchant les travailleuses et travailleurs de l'informel et, partant, de renforcer la capacité de leurs organisations de recourir à la loi pour lutter en faveur de leur reconnaissance et de leurs droits en matière d'emploi. Ce travail se poursuit aux niveaux local, national et international.

Nous élaborons et diffusons aussi des ressources à l'intention d'un public constitué par les organisations de travailleuses et travailleurs de l'informel, les activistes, les praticiens du droit et les universitaires, les gouvernements et les responsables politiques.

Cette infolettre, vitrine des publications récentes du programme Droit et des principaux documents et ressources qui s'y rattachent, est divisée en deux sections que voici :

- Articles de recherche organisés sous trois rubriques : droit du travail, droit relatif aux droits de la personne et droit urbain
- Ressources répertoriées à l'intention des avocates et avocats ou des praticiennes et praticiens œuvrant auprès des organisations de travailleuses et travailleurs de l'informel et des organisations elles-mêmes.

Articles de recherche

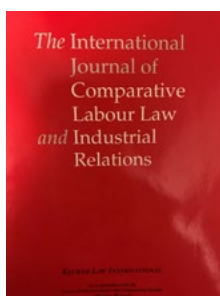
1. Publications sur le droit du travail

Les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'informalisation du travail, alors qu'elles prennent de l'ampleur, soulèvent de profondes questions sur la pertinence du droit du travail. Harry Arthurs soutient qu'à l'heure où le nombre de travailleuses et travailleurs syndiqués va décroissant, le droit du travail – en tant que droit des relations collectives – deviendra sans objet. D'autres chercheuses et chercheurs, s'interrogeant sur la manière de réglementer un capital transnational et mobile, repensent le droit du travail en le qualifiant de discipline transnationale fondée sur les droits de la personne, le constitutionnalisme et le développement. De plus, les chercheurs se demandent si et comment le droit du travail pourrait s'appliquer aux personnes qui ne sont pas employées.

Les contributions de WIEGO à ce débat s'appuient sur le travail réalisé sur le terrain, c'est-à-dire auprès...

- des organisations de travailleuses non salariées dépendantes – des femmes sous-traitées par des entreprises ou des intermédiaires pour produire des biens ou rendre des services à des chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales – et qui travaillent chez elles ou à proximité de leur domicile;
- des organisations de vendeuses et vendeurs de rue et de récupératrices et récupérateurs de matériaux, qui sont indépendants, mais qui doivent pouvoir négocier collectivement avec les autorités locales l'accès à l'espace public pour le commerce, l'accès aux déchets et aux services et infrastructures;
- des travailleuses et travailleurs domestiques qui font souvent partie d'une chaîne d'approvisionnement nationale ou mondiale de services.

Participant à des débats sur le droit du travail transnational, nous nous attachons à plaider en faveur de la protection sociale et de la négociation collective à l'endroit des travailleuses et travailleurs indépendants de l'informel.



En juin 2017, nous avons organisé une table ronde intitulée « Le travail informel dans les chaînes d'approvisionnement mondiales : perspectives empiriques et défis conceptuels du Sud », dans le cadre de la conférence du Labour Law Research Network à Toronto. Trois des articles du groupe d'experts ont été publiés dans la *International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations*, Vol. 34, N° 3, janvier 2018.

» Marlese Von Broembsen. « Constitutionalizing Labour Rights: Informal Homeworkers in Global Value Chains » ((Constitutionnaliser les droits du travail : les travailleuses et travailleurs de l'informel à domicile dans les chaînes d'approvisionnement mondiales) (pp 257–280).

Cet article analyse, d'un point de vue constitutionnaliste, le « cadre de la diligence raisonnable fondé sur les droits de la personne », cadre omniprésent qui vise à tenir les sociétés multinationales responsables des déficits de travail décent dans leurs chaînes d'approvisionnement. S'appuyant sur les théories de trois spécialistes – Gunther Teubner, Ruth Dukes et Nancy Fraser –, cet article se propose un triple objectif : mettre en évidence la valeur d'un corpus mondial du droit du travail, une idée de Dukes à laquelle s'ajoute en l'amplifiant la théorie de la justice de Fraser, celle-ci étant un cadre d'analyse permettant d'identifier les exclus de la participation et les conséquences de leur exclusion. Deuxièmement, l'article apporte une contribution théorique aux débats sur la

constitutionnalisation des droits du travail dans un monde post-Wesphalien, en fondant la discussion sur les travailleuses et travailleurs non salariés dépendants à domicile/externes. Enfin, cet article espère contribuer à la reconnaissance sociale, et à terme juridique, du travail non salarié dépendant à domicile en tant que travail légitime.

» Pamhidzai Bamu. « A Pluralistic Approach to Organizing Migrant Domestic Workers: The Case of the Zimbabwe- South Africa Global Care Chain » [Une approche pluraliste de l'organisation des travailleuses et travailleurs à domicile migrants : le cas de la chaîne mondiale de soins Zimbabwe-Afrique du Sud] (pp 313–344).

Les travailleuses et travailleurs à domicile migrants font partie des travailleurs les plus vulnérables du monde en raison de l'invisibilisation de leur rôle et de leur situation précaire en tant que migrants. Situés dans le corridor Zimbabwe-Afrique du Sud, et ce, dans les études sur la chaîne mondiale de soins, cet article reconnaît le rôle central des organisations de travailleuses et travailleurs dans tous les efforts visant à remédier à leur sort. S'appuyant sur l'expérience de ces organisations en Afrique du Sud, il préconise une approche pluraliste des efforts de syndicalisation des travailleuses et travailleurs. Une telle approche exige non seulement la reconnaissance d'acteurs, de domaines politiques, de régimes normatifs et de récits pluriels qui façonnent la chaîne mondiale de soins, mais aussi la valorisation des identités plurielles de ces travailleuses et travailleurs.

» Shelley Marshall. « A Comparison of Four Experiments in Extending Labour Regulation to Non-Standard and Informal Workers » [Une comparaison de quatre expériences d'extension de la réglementation du travail aux travailleuses et travailleurs non standards de l'informel] (pp 281–311).

Les travailleuses et travailleurs les plus exposés au risque économique dans le monde sont celles et ceux qui ne sont généralement pas couverts par le droit du travail, soit parce que les lois ont été conçues en fonction d'un employeur standard et permanent, soit parce qu'elles sont mal appliquées. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le travail informel, en pourcentage de l'emploi non agricole, représente encore plus de 50 % de l'emploi total dans la moitié des pays disposant de données comparables dans le monde. Dans un tiers des pays, plus de 65 % des travailleuses et travailleurs ont un emploi informel. Cela dit, il se déroule dans divers pays, qui s'attachent à étendre la réglementation du travail aux travailleuses et travailleurs non standards, à commencer la garantie d'un salaire minimum vital, d'intéressantes expériences locales et nationales axées sur de nouvelles formes de réglementation du travail. Cet article compare quatre expériences de réglementation du travail, y compris des innovations en la matière concernant les porteuses et porteurs de charge (Mathadi, en langue marathi) en Inde, les travailleuses et travailleurs immigrés de l'industrie du vêtement en Australie, les travailleuses et travailleurs du vêtement au Cambodge et les travailleuses et travailleurs en Bulgarie qui dépendent d'une série d'activités à domicile pour survivre. Les dispositifs ont connu des succès variables et ont engendré des leçons quant à ce qui marche et ne marche pas dans différents contextes.



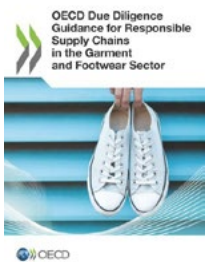
Pamhidzai Bamu, invitée par Oxford Human Rights Hub, l'Université de Kent et l'OIT, a participé à la conférence placée sous le thème « Un meilleur avenir pour les femmes au travail : perspectives juridiques et politiques », tenue en mai 2017. Sa communication plaide en faveur de l'extension de la protection de la santé et de la sécurité au travail aux travailleuses et travailleurs indépendants de l'informel. Cette étude a par la suite paru dans une *édition spéciale de l'edition of the Oxford Human Rights Hub Journal*.

» Pamhidzai Bamu-Chipunza. 2018. « **Extending Occupational Health and Safety Law to Informal Workers: The Case of Street Vendors in South Africa** » [Élargir aux travailleuses et travailleurs du secteur informel la loi sur la santé et la sécurité au travail : étude du cas des vendeuses et vendeurs de rue en Afrique du Sud], Oxford Human Rights Hub, Université d'Oxford (pp 61-85).

Cet article indique comment aligner les lois nationales en matière de santé et de sécurité au travail sur le droit international protégeant les travailleuses et travailleurs de l'informel. Pour étendre la protection à ces travailleurs, il plaide en faveur d'une approche adaptée au contexte et à la profession, en s'inspirant du cas des vendeuses et vendeurs de rue en Afrique du Sud.

chaque instrument de combler ces déficits de travail décent dans les domaines suivants : a) les aspects du travail décent que l'instrument vise à réglementer; b) les mécanismes sur lesquels l'instrument s'appuie pour assurer le respect des dispositions; et c) la mesure dans laquelle l'instrument est juridiquement exécutoire et par qui. Prônant un concept de gouvernance pluriel et en chevauchement – un concept rigide et souple, s'opérant aux niveaux national, régional et international –, cette étude avance des propositions en vue d'améliorer les instruments les plus prometteurs devant la nécessité de protéger les travailleuses et travailleurs à domicile. Dans sa conclusion, l'étude indique que l'application des dispositions de ces instruments, qui protègent ces travailleurs, dépend de mouvements sociaux forts et, surtout, de la reconnaissance et de l'intégration des organisations représentatives des travailleuses et travailleurs non salariés dépendants à domicile dans les processus de gouvernance.

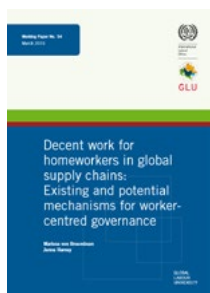
2. Droit relatif aux droits humains et chaînes d'approvisionnement mondiales



À la Conférence internationale du Travail (CIT) de 2016, le réseau WIEGO a participé à la discussion générale consacrée aux chaînes d'approvisionnement mondiales et au cours de laquelle la Confédération syndicale internationale (CSI) a fondé ses arguments sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Depuis lors, la Déclaration de principes tripartite

sur les entreprises multinationales et la politique sociale (la Déclaration de l'OIT sur les EMN) a été révisée pour incorporer les Principes directeurs des Nations Unies, et l'OCDE a négocié le **Guide OCDE sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure**. (le Guide de l'OCDE), qui se fonde également sur les Principes directeurs des Nations Unies. Nous cherchons à savoir si, et comment, ces instruments de droit international et d'autres (tels que la Convention 177 sur les travailleuses et travailleurs à domicile) pourraient servir à concrétiser les droits du travail et la protection des travailleuses et travailleurs non salariés dépendants à domicile.

Autres publications :



Marlese von Broembsen and Jenna Harvey. 2019. « **Decent Work for Homeworkers in Global Supply Chains: An Analysis of Existing and Potential Mechanisms for Worker-Centred Governance.** » [Un travail décent pour les travailleuses et travailleurs non salariés dépendants à domicile dans les chaînes d'approvisionnement mondiales : une analyse des mécanismes actuels et potentiels de la gouvernance centrée sur

les travailleuses]. Université mondiale du travail/OIT no 54. Sans statut ni protection juridique et sociale, les travailleuses et travailleurs à domicile, étant des travailleurs non salariés dépendants, sont confrontés à une série de déficits en matière de travail décent. S'intéressant aux mécanismes de gouvernance nationaux et mondiaux actuels, cette étude analyse le potentiel qu'ils offrent pour remédier à quatre de ces déficits que connaissent les ces travailleuses et travailleurs pris dans l'engrenage des chaînes d'approvisionnement mondiales : instabilité et insécurité du travail; conditions de travail dangereuses; revenus médiocres; et absence de liberté d'association et du droit de négociation collective. Une typologie dûment élaborée a permis d'évaluer le potentiel qu'a

Realizing Rights for Homeworkers: An Analysis of Governance Mechanisms

Marlese von Broembsen
Lead Regional Director
Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing

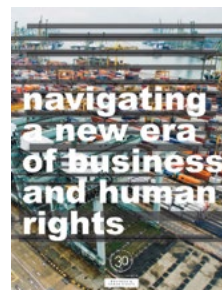
Jenna Harvey
Global Policy Director
Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing

Marty Chen
Assistant Public Policy of the Harvard Kennedy School
Senior Advisor: Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing



Marlese von Broembsen, Jenna Harvey, and Marty Chen. 2019. **Realizing Rights for Homeworkers: An Analysis of Governance Mechanisms.** [Réaliser les droits des travailleurs à domicile : analyse des mécanismes de gouvernance]; écrit pour le Carr Centre for Human Rights, Kennedy School, Université Harvard : CCDP 2019-004, 3/5/2019.

Suite à l'effondrement de l'usine de Rana Plaza au Bangladesh, les violations des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et en fait la gouvernance des chaînes d'approvisionnement mondiales, sont devenus un problème mondial urgent. Ciblant les principaux mécanismes de gouvernance actuels, en l'occurrence des chaînes d'approvisionnement mondiales et nationales, cette étude s'attache à les évaluer du point de vue des travailleurs les plus vulnérables des chaînes d'approvisionnement, à savoir les travailleuses et travailleurs non salariés dépendants à domicile.



Marlese von Broembsen and Laura Alfery. 2019. « **The UN Guiding Principles and the Informal Economy: A Focus on Homeworkers in Global Supply Chains** » (Les Principes directeurs des Nations Unies et l'économie informelle : pleins feux sur les travailleuses et travailleurs à domicile dans les chaînes d'approvisionnement mondiales) dans Navigating a New Era of Business and Human Rights, révisé par Matthew

Mullen, publié par Article 30.

Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains (2011) marquent la « fin du commencement », ouvrant une nouvelle ère. Une vague de nouvelles organisations, politiques et activités a suscité espoir et possibilités, mais a également créé des pièges et des défis. Navigating a New Era of Business and Human Rights est une collection d'études en accès libre, fruit d'une collaboration entre des professeurs et des chercheurs de l'Institute of Human Rights and Peace Studies de l'Université Mahidol et Article 30. Chaque chapitre de cette collection s'attaque à une question épineuse dans le domaine des entreprises et des droits humains. Nous y avons contribué un chapitre analysant le potentiel qu'a le Guide de l'OCDE d'influer sur les travailleuses et travailleurs non salariés dépendants à domicile.



Marlese von Broembsen. 2019. The EU's Commodification of Bulgarian Homeworkers: Regulating Informal Labour in Global Production Networks. [La marchandisation des travailleuses et travailleurs à domicile bulgares dans l'UE : réglementer le travail informel dans les réseaux mondiaux de production]. Document de travail WIEGO, no 40. Cet article s'interroge sur le potentiel qu'ont les instruments de droit international

contemporains d'assurer un travail décent aux travailleuses et travailleurs non salariés dépendants à domicile. Fondant la discussion sur les données relatives à cette catégorie de travailleuses et travailleurs en Bulgarie, l'étude soutient que les relations de travail complexes de l'économie mondiale nécessitent une matrice réglementaire, à plusieurs niveaux chevauchants, qui régleme plusieurs échelles de compétence, repose sur des mécanismes pluriels et reconnaît les identités plurielles des travailleuses et travailleurs. S'agissant de la Bulgarie, l'étude montre que même si les accords-cadres mondiaux et les instruments de droit international renferment des dispositions visant à protéger les droits humains des travailleuses et travailleurs à domicile, elles ne seront probablement pas appliquées, à moins que des organisations représentatives ne participent à l'élaboration des protections. Non seulement ces travailleuses et travailleurs sont exploités – ils touchent un tiers du salaire minimum en Bulgarie – mais le fait de ne pas réglementer le travail à domicile mine les efforts visant à protéger les travailleuses et travailleurs des usines. Inversement, cette étude montre également dans quelle mesure la reconnaissance internationale (Convention 177) a favorisé la reconnaissance sociale des travailleuses et travailleurs bulgares à domicile, au niveau national, conduisant la Bulgarie par la même à ratifier la Convention 177 (C177). De plus, la reconnaissance juridique au niveau national – en tant que syndicat inscrit – a permis à l'UNITY, le syndicat des travailleuses et travailleurs de l'informel, de recourir au mécanisme de rapports de l'OIT pour signaler le non-respect de la C177 par son gouvernement, ce qui lui a donné une place à la table des négociations.

3. Publications sur le droit urbain

Le droit urbain, un domaine juridique relativement nouveau et important, intéresse surtout les travailleuses et travailleurs indépendants qui dépendent des autorités municipales locales pour se loger (le domicile est le lieu de travail de nombreux travailleurs de l'informel) et les travailleuses et travailleurs qui doivent pouvoir accéder à l'espace public pour atteindre la clientèle et accéder aux ressources et services publics.



Thomas Coggin. 2018. Informal Work and the Social Function of the City: A Framework for Legal Reform in the Urban Environment. [Le travail informel et la fonction sociale de la ville : un cadre de réforme juridique en milieu urbain]. Document de travail (droit) WIEGO, no 39

WIEGO a pris part au processus ONU-Habitat qui a conduit au **Nouveau Programme pour les villes** et nous sommes

engagés dans la réalisation de l'**Objectif de développement durable (ODD) 11** traitant des villes et collectivités durables et de son interconnexion avec l'ODD 8 portant sur le travail décent. Nous avons invité Thomas Coggin, qui, avec WIEGO, a siégé à un comité de l'ONU pour l'habitat et coordonne le Groupe de recherche international sur le droit et l'espace urbain (IRGLUS, pour son sigle en

anglais), à préparer un document de travail traitant des implications que revêt le Nouveau Programme pour les villes dans le contexte de la réforme juridique dans les villes.

Extrait de l'étude :

« Pour revendiquer leurs droits en milieu urbain, les travailleuses et travailleurs de l'informel se sont tournés vers la magistrature pour qu'elle établisse, sauvegarde et mette en œuvre leurs moyens de subsistance. Il en ressort, à l'échelle mondiale, un corpus de jurisprudence qui affirme, dans une large mesure, les droits des travailleuses et travailleurs de l'informel. Le pouvoir judiciaire s'est révélé une interface essentielle entre ces travailleurs et l'État, et la loi a été un instrument décisif pour les travailleuses et travailleurs de l'informel dans la revendication d'une citoyenneté politique. »

» **Marlese Von Broembsen. Prochainement. « Social Inclusion and the New Urban Agenda: Street Vendors and Public Space » [L'inclusion sociale et Nouveau Programme pour les villes : les vendeurs de rue et l'espace public] dans Law and the New Urban Agenda, révisé par Nestor Davids et Geeta Tewari du Urban Law Centre, Fordham Law School, et publié par Routledge.**

Le Nouveau Programme pour les villes (NPV) énonce un engagement « en favorisant le plein emploi productif et le travail décent pour tous; en facilitant la création d'emplois décents pour tous et un accès égal aux ressources économiques, aux moyens de production et aux possibilités d'activité productive. » Prenant acte de la contribution des travailleuses et travailleurs de l'informel dans les villes, le NPV souligne que les institutions politiques, juridiques et financières devraient mettre en place « de grandes plateformes inclusives qui permettent la participation effective de tous aux mécanismes de prise de décisions ». Cependant, dès lors qu'il s'agit d'institutions nécessaires à la réalisation de sa vision d'une ville inclusive, le NPV manque remarquablement de détails. Ce chapitre explore la pertinence de la vision d'inclusion sociale du NPV pour les travailleuses et travailleurs dont les moyens de subsistance dépendent de l'accès à l'espace public urbain. Il s'y prend en se penchant sur les vendeuses et vendeurs de rue – les plus visibles et les plus répandus parmi les travailleurs de l'informel du Nord et du Sud – et examine les types d'institutions qui pourraient réaliser une « participation significative à la prise de décisions » à l'endroit des vendeuses et vendeurs de rue. Le chapitre analyse les structures défendues et adoptées par les organisations de vendeuses et vendeurs de rue en Inde et compare cette approche à celle adoptée à Monrovia, au Liberia.

Ressources à l'intention des avocates, avocats et des organisations de travailleuses et travailleurs de l'informel

Nous avons produit un large éventail de ressources pour appuyer les organisations de travailleuses et travailleurs dans des pays spécifiques (voir, par exemple, notre travail en [Bulgarie](#), [au Malawi](#), [au Mexique](#) et [en Afrique du Sud](#)) et destinées à des groupes professionnels spécifiques (voir exemples ci-dessous). La liste de ressources ci-dessous ne contient que les ressources qui s'appliquent de manière plus générale.

1. Ressources générales



Marlese Von Broembsen et Martha Chen. 2016. « **Eliminating Legal Barriers from the Perspective of the Informal Economy** » [Éliminer les obstacles juridiques dans la perspective de l'économie informelle]; écrit à l'intention du Secrétariat, Panel de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

Pour terminer, nous offrons une vidéo montrant comment les travailleuses et travailleurs à domicile se battent pour le changement et s'emploient à tirer parti de la Convention 189 de l'OIT (C189).

Les travailleuses et travailleurs à domicile et la Convention 189 : Pour en faire une réalité...

2. Vendeuses et vendeurs de rue



Jacques Jonathan Nyemb et Teresa Marchiori. 2019. « **Turning the Law into a Shield for Street Vendors in African Countries** » [Transformer le Droit en bouclier pour les vendeuses et vendeurs de rue dans les pays africains]. Bref juridique WIEGO, no 4.



Lauren Kohn. 2017. « **Using Administrative Law to Secure Informal Livelihoods: Lessons from South Africa** » [Sécuriser les moyens de subsistance informels par le droit administratif : les enseignements de l'Afrique du Sud]. Note technique WIEGO (droit), no 10.

REGARDER LE VIDÉO »



Pour des informations spécifiques, rendez-vous à :

- **2:48** Échange d'expériences
- **5:19** Pourquoi la Convention 189 est-elle importante ?
- **6:25** Stratégies propices au changement
- **8:30** Pour en faire en réalité : une trousse d'outils

3. Travailleuses et travailleurs à domicile



Pamhidzai H. Bamu. 2018. « **Promoting Decent Work for Domestic Workers: Lessons from Five Countries** » [Promouvoir le travail décent en faveur des travailleuses et travailleurs à domicile : leçons tirées de cinq pays]. Ressource WIEGO no 8.



Femmes dans l'Emploi Informel :
Globalisation et Organisation



WIEGO, 2018. « **Votre trousse d'outils sur la C189 de l'OIT - la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques** »